



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

N° 044

12 février 2015

SOMMAIRE

Editorial

Questions d'actualité

- Rentrée 2015
- Conférence sur l'évaluation
- Education artistique et culturelle
- Plan d'accompagnement personnalisé
- Colloque
« Savoirs en question, questionnement du savoir »
- « Eduquer... tout un sport ! »
- Vocabulaire : solution
- Bila Bila : la démo du « 107 »

Commissions Info

- Formation Innovation
- Social
- Institution & Chefs d'établissement
- Adhérents
- Ministères / Monde économique / Partenariats

Formations technologiques & professionnelles

- Numérique pour l'éducation : concertation nationale
- « SST : de l'école au travail, à vos vidéos »

Formation continue

- « Prises en charge » des coûts de formation
- Formation : la gestion financière et comptable

Vie de l'Union

- Journée nationale santé-social le 16 mars 2015

Vie des régions

- Du décrochage à l'« ancrage » scolaire

Vie des établissements

- Retrouvailles franco-allemandes

En droite ligne

- Elèves de BTS : carte d'étudiant & régime de sécurité sociale

EDITORIAL

Lors du congrès de Lyon, le jeudi 4 décembre 2014, vous avez élu votre Conseil d'Administration. Dès le lendemain, celui-ci, à son tour, a voté pour mettre en place le nouveau Bureau de l'Union.

Depuis, ces deux instances se sont réunies et leurs membres se sont dotés d'une organisation afin de répondre aux représentations de l'UNETP et aux sollicitations des adhérents.

Votre Conseil d'Administration se retrouve, en présentiel, presque tous les mois. Vous trouverez en page 2 du présent *Michelet* son calendrier.

Votre Bureau a des réunions mensuelles en utilisant, pour 80 % d'entre elles, la procédure de la réunion par visioconférence. Cette méthode de travail permet d'optimiser la productivité en limitant les déplacements et aussi les coûts liés aux frais de transport.

Pour répondre aux demandes des adhérents, quotidiennement les membres du Bureau, en lien avec les services du Siège, peuvent être sollicités par rapport aux secteurs dont ils ont la responsabilité. Les Administrateurs sont également mis à contribution selon leurs représentations.

Concernant les assemblées régionales ou académiques, nous vous rappelons que le Président ou un membre du Bureau peut répondre à une demande de présence. La visioconférence facilite aujourd'hui cette participation, pour une durée même limitée. Si vous souhaitez accueillir l'un de vos représentants en présentiel, cette possibilité peut être étudiée.

Delphine Bureau (01 40 46 71 90 ou delphine@unetp.org) est à l'écoute de chaque adhérent pour toute question ainsi que pour organiser le lien entre le National et le Régional.

Enfin, si vous passez près du 292 rue Saint Jacques à Paris, c'est toujours avec grand plaisir que l'équipe de l'UNETP vous accueillera, vous fera découvrir les locaux et, bien sûr, répondra à vos demandes.

Votre Bureau



Les membres du Bureau de l'UNETP

De gauche à droite :

- **Dominique Campana, Vice-Président** (départements Formation innovation & Institutions et chefs d'établissements) ;
- **Jean-François Flamant, Vice-Président** (département Social) ;
- **Bernard Michel, Président** ;
- **Danièle Roussillon, Vice-Présidente** (départements Adhérents & Ministères/monde économique/parteneriat) ;
- **Dominique Delarrat, Trésorier** (départements Formation innovation & Gestion) ;
- **Manuel Krzyzosiak, Secrétaire** (départements Ministères/monde économique/parteneriat & Secrétariat) ;
- **Gérard Schaffhauser, Vice-Président** (département Adhérents).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

VOTRE AGENDA UNETP

Bureaux

- 19.03.15
- 09.04.15
- 20.05.15
- 18.06.15
- 25.08.15

Conseils d'administration

- 20.03.15
- 21.05.15
- 19.06.15
- 08.07.15
- 18.09.15

Convention des DR

- 26.03.15

Journée Nationale Santé-social

- 16.03.15

Réunions régionales

- Centre
13.02.15
- Ile de France
07.04.15
30.06.15
- Provence-Alpes
16.03.15
18.05.15
09.07.15
- Pays de la Loire
05.03.15
30.04.15

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

Rentrée 2015

La circulaire d'accompagnement pour l'application des nouvelles obligations liées au décret du 20 août 2014 (ORS) concernant l'enseignement privé doit être prochainement publiée par le Ministère.

Les grandes lignes connues et diffusées par le National ont été commentées et appréciées par les instances académiques (CAEC et Rectorats) avec parfois des variantes d'interprétation selon les régions.

La rentrée prochaine verra la mise en place des IMP (Indemnités pour Missions Particulières). On annonce 6 à 10 IMP par établissement, leur montant devrait être du niveau de l'indemnité attribuée au professeur tuteur. Ces indemnités pourront être sécables (ex : 1/4, 1/2, 1/3,...) ou multiples (ex : x2, x1.2, x1.5,...); cela permettra de la souplesse en fonction de l'importance des missions confiées.

Ces IMP pourront être attribuées sur des missions telles que : heures de coordination (dont la coordination EPS), le référent culture, le référent numérique, le tutorat, le soutien des élèves en grande difficulté, la chorale, des projets définis...

Le budget accompagnement éducatif devrait disparaître.

[BM]

Conférence sur l'évaluation

Dans « Le Michelet » du mois dernier, nous vous avons fait part de la conférence sur l'évaluation qui s'est déroulée les 11 et 12 décembre 2014.

Vous trouverez ci-après différents points que la représentante de l'Union a notés et qui pourront, éventuellement, permettre à chacun de s'interroger quant à l'évaluation qu'il pratique :

- Evaluer, c'est mettre en jeu de multiples facteurs d'appréciation ;
- Evaluer, c'est substituer à la notion d'échec celle de difficultés à surmonter, à la notion de faute celle d'erreur ;
- Evaluer, c'est refuser la compétition « mortifère » ;
- Evaluer, c'est revaloriser l'erreur comme une étape nécessaire dans un apprentissage ;
- Evaluer, c'est permettre à des apprenants d'accéder à l'autonomie ;

- Evaluer, c'est différencier. Edouard Claparède, dès 1920, défendait « une école sur mesure et non de la mesure ». Il écrivait : « l'école actuelle veut toujours hiérarchiser ; ce qui importe avant tout, c'est de différencier » ;
- Evaluer, ce n'est pas sanctionner. Il faut éviter une « notation-sanction » à faible valeur pédagogique et privilégier une évaluation positive, simple et lisible, valorisant les progrès, encourageant les initiatives et compréhensible par la famille ;
- Evaluer, c'est se faire comprendre et clarifier sa demande. Les jeunes les plus en difficulté subissent trop souvent des évaluations dont ils ne comprennent pas toujours les codes, ni les attendus implicites ;
- Evaluer, c'est avoir un même but et le partager. Les objectifs, les principes et les modalités de l'évaluation des élèves doivent être partagés par

tous : élèves, familles, enseignants, équipes pédagogiques et éducatives ;

- Evaluer, c'est être au service des apprentissages des élèves. L'évaluation est, pour les enseignants, un outil d'estimation du niveau d'acquisition des connaissances et des compétences de l'élève, d'identification de leurs fragilités et de mesure du degré de réussite ;
- Evaluer, c'est permettre à l'élève de progresser. L'évaluation doit s'inscrire, pour les élèves, dans une démarche leur permettant de progresser par une connaissance objective de leurs acquis ;
- Evaluer, c'est donner le cap. L'évaluation est à l'enseignant ce que la boussole est au navigateur avec cette difficulté supplémentaire que le premier doit assurer, dans le même temps, « la bonne route » à 30 bateaux d'architectures différentes, aux performances variées et dans



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- des conditions météorologiques (c'est-à-dire intellectuelles et psychologiques) très diverses. Sans l'évaluation, tout le monde avance à l'aveuglette : le professeur, l'élève, le système éducatif. Le problème est que l'évaluation, elle-même, peut être aveugle si l'on n'y prend garde :
- Evaluer, c'est communiquer avec les élèves. L'évaluation est un acte quotidien : une question, une réponse, une mimique, un lapsus constitue souvent des évaluations. Ce n'est que par commodité que l'institution a instauré des moments réservés à l'évaluation ;
 - Evaluer, c'est varier sa méthode de travail. L'évaluation est une opération complexe dont la difficulté majeure réside dans l'immensité de son champ d'intervention et des formes plus appropriées à lui donner pour en assurer l'efficacité. On n'évalue pas l'acquisition d'un chapitre de biologie ou d'un concept en philosophie de la même façon ni avec les mêmes outils que ceux utilisés pour vérifier la compréhension d'un texte, l'adéquation d'une production ou l'étude d'un marché ;
 - Evaluer, c'est avoir un regard différent. On assiste à une sorte de blocage syntaxique du verbe évaluer : transitif et actif pour l'enseignant, passif pour l'élève. Les autres instances du système éducatif se trouvent, de fait, exclues de l'évaluation : le professeur, la méthode, les programmes, la grille de l'évaluation adoptée ;
 - évaluer, c'est s'évaluer.
- En outre, on peut essayer d'améliorer son évaluation par la mise en œuvre de quelques mesures :
- impliquer des élèves dans leur auto-évaluation ;
 - réduire la subjectivité ;
 - mettre en confiance les élèves ;
 - coopérer avec les élèves pour les faire réussir ;
 - aider le jeune dans son parcours d'apprentissage. Il faut projeter l'élève vers... tout en partant de ce qu'il sait ;
 - parler de ce que les élèves ont fait, mais aussi de ce qu'ils sont ;
 - ne pas confondre bienveillance et perte d'exigence : « aider, c'est déniveler les exigences » ;
 - améliorer ses compétences.
- Lors de ces journées, la segmentation des compétences a été relevée comme un souci majeur.
- Enfin, il a été, à juste titre, remarqué que l'on n'apprend pas aux enseignants à évaluer ; ils se forment sur le tas !

[BCM]

*

Vous pouvez retrouver les expertises et débats sur le site dédié du Ministère ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Education artistique et culturelle

La présentation de la feuille de route des ministères de l'Education Nationale et de la Culture pour l'éducation artistique et culturelle, initialement prévue le 28 janvier dernier, est reportée.

Lors de son discours prononcé à l'occasion de ses vœux à la presse, le 19 janvier 2015, Fleur Pellerin, Ministre de la Culture et de la Communication, a indiqué que « *parmi les priorités, il y aura :*

- *la valorisation des pratiques collectives, du chant choral à l'improvisation théâtrale, pour faire de ces expériences culturelles des facteurs de lien social ;*
- *mais aussi, surtout en ce moment, l'éducation aux médias, à l'image, et la valorisation des médias citoyens pour permettre aux plus jeunes de mieux comprendre ce que recouvre la liberté d'expression. Il faut égale-*

ment apprendre aux jeunes à s'informer pour qu'ils puissent se former une opinion sur le monde sans céder à la facilité des idées simples qui, dans une réalité de plus en plus complexe, sont plus que jamais séduisantes. »

[GS]

*

Pour accéder à l'intégralité du discours de Fleur Pellerin, [cliquez ici](#).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Plan d'accompagnement personnalisé

La [loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013](#) d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République introduit le plan d'accompagnement personnalisé (PAP).

Dans le Code de l'Éducation, il est stipulé que les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé, après avis du médecin de l'Éducation Nationale. Il se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative (la mention « *dyslexie, dysphasie, troubles du langage* » de l'annexe 1 de la circulaire n° 2003-135 du 08.09.2003 relative à l'accueil en collectivité des enfants et adoles-

cents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période est abrogée).

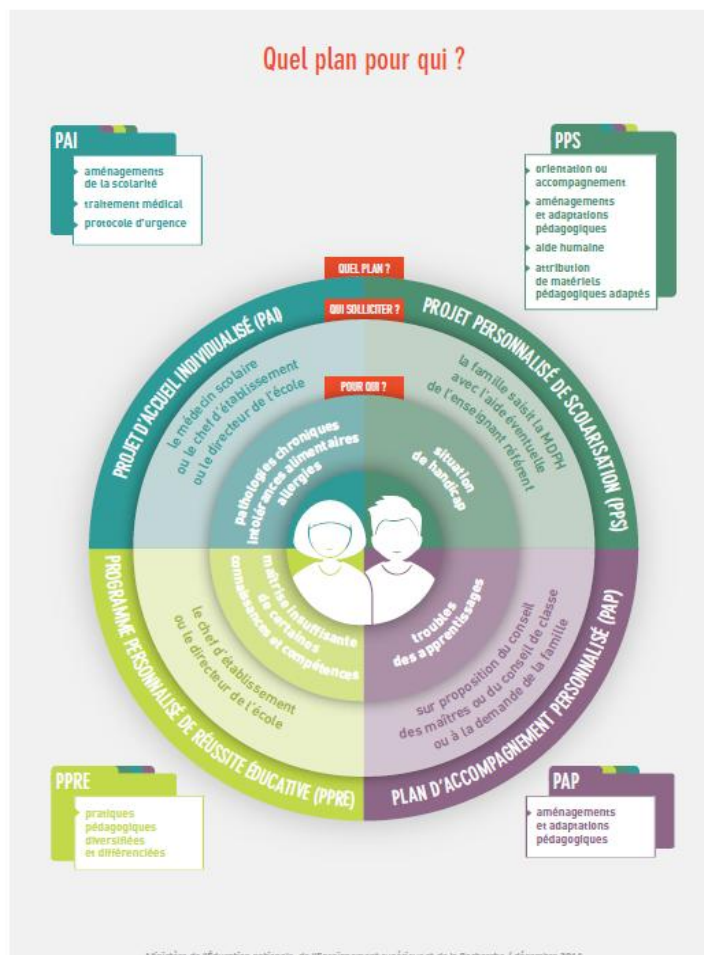
Le plan d'accompagnement personnalisé définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé. Il est révisé tous les ans.

La circulaire 2015-016 du 22 janvier 2015, publiée au Bulletin Officiel du 29 janvier 2015 ([cliquez ici pour y accéder](#)) définit les élèves concernés par le plan d'accompagnement personnalisé, son contenu ainsi que la procédure et les modalités de sa mise en œuvre.

Le plan d'accompagnement personnalisé se rédige conformément au modèle annexé à la présente circulaire. Cette annexe se décline en quatre fiches distinctes : école maternelle, école élémentaire, collège et lycée. Ce document doit être utilisé au sein des établissements afin de faciliter l'homogénéité des pratiques académiques, notamment, pour faciliter un changement d'établissement.

En outre, est également disponible un guide qui vous permettra de déterminer le plan dont relève le jeune ([cliquez ici](#)).

[VG]





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



Colloque « Savoirs en question, questionnement du savoir » 12 et 13 mars 2015 - Paris

Quel motif pour, aujourd'hui, questionner les savoirs, le savoir ? Le développement exponentiel des connaissances et le partage des savoirs grâce au numérique interrogent la transmission. Puisqu'on ne peut plus tout transmettre, que choisir ? Faut-il rapidement spécialiser chacun en renonçant à une culture générale ? Le système éducatif a aussi en charge l'insertion professionnelle, dans un contexte bien difficile pour l'emploi. Comment alors articuler savoirs utiles, voire utilitaristes, et entrée dans une culture humaine, avec sa nécessaire part de gratuité ? Le renouvellement des savoirs ébranle régulièrement ce qu'on croyait acquis... Comment alors renouveler nos connaissances dans un environnement complexe et incertain ? Et, dans ce

nouveau contexte, quel renouveau pour le dialogue culture et foi, foi et raison ?

Des enseignants chercheurs partageront leurs interrogations. Des responsables de l'Education Nationale viendront évoquer l'influence de ces mutations sur la définition du socle commun et l'écriture des programmes. Des professeurs enseignant de l'école à l'université viendront croiser leurs savoirs pour inviter à des démarches pluridisciplinaires et transdisciplinaires.

Ce temps fort est ouvert aux responsables institutionnels de l'Enseignement Catholique et à toutes celles et ceux qui travaillent à la formation des maîtres et des cadres de nos institutions. Ils travailleront

ensemble pour se demander comment cette réflexion peut ouvrir de nouveaux chantiers pour les politiques locales d'animation et de formation.

[CB,
Adjoint au Secrétaire Général
de l'Enseignement Catholique]

*

Pour plus de précisions sur ce colloque organisé par le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique, qui aura lieu les 12 et 13 mars prochains au collège des Bernardins à Paris :

- consultez le programme ([cliquez ici](#)) ;
- inscrivez-vous en ligne avant le 20 février 2015 ([cliquez ici](#)) ;

« Eduquer... tout un sport ! » : lancement du clip UGSEL

L'UGSEL, Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique, lance son clip de présentation et le met à disposition ([cliquez ici pour y accéder](#)).

Cette vidéo est le fruit d'un travail collaboratif entre différents acteurs engagés à l'UGSEL, salariés et élus, chefs d'établissement et enseignants des 1^{er} et 2nd degrés.

Elle traduit en images et en témoignages le projet éducatif de la fédération et ses valeurs,

ses activités et ses objectifs, afin de les faire partager au plus grand nombre, au sein de l'Enseignement Catholique ainsi qu'à ses partenaires.

Ces témoignages de chefs d'établissement, de professeurs des écoles, de professeurs d'EPS, de parents d'élèves sont centrés sur la mission éducative de l'UGSEL. La vidéo est composée de cinq parties qui sont autant de piliers qui fondent l'identité même de la Fédération :

- vivre ensemble et accueillir,
- servir,
- éduquer par le corps,
- éduquer à la citoyenneté,
- fédérer.

Cette vidéo est l'occasion de partager avec d'autres ce qui fonde l'UGSEL, ce qui la met en mouvement, ce qu'elle est et ce qu'elle fait.

[DC,
Secrétaire Général de l'UGSEL]



Le Michelet

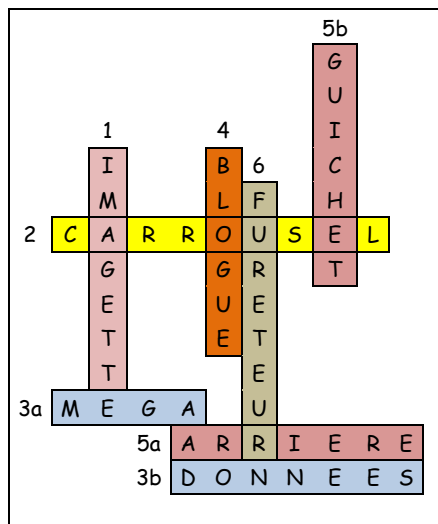
Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

Vocabulaire : solution

Lors du précédent « Michelet », de nouveaux mots du domaine informatique vous avaient été livrés. Vous trouverez donc ci-après la réponse au jeu que nous vous proposons.



Reportez le numéro en face de la définition :

- | | |
|---------|--|
| 3a - 3b | <p>MEGA - DONNEES
Données structurées ou non dont le très grand volume requiert des outils d'analyse adaptés. (ou encore données massives)
Équivalent étranger : big data.</p> |
| 5a - 5b | <p>ARRIERE - GUICHET
Support informatique et logistique d'un ou de plusieurs guichets.
Équivalent étranger : back office.</p> |
| 4 | <p>BLOGUE
Site, souvent personnel, présentant, du plus récent au plus ancien, de courts articles ouverts aux commentaires des internautes.
Équivalent étranger : blog, weblog.</p> |
| 2 | <p>CARROUSEL
Menu graphique, généralement tridimensionnel, qui fait défiler de manière cyclique sur un écran un ensemble d'images donnant chacune accès à un contenu.
Équivalent étranger : cover flow-like design.</p> |
| 6 | <p>FURETEUR
Personne qui, dans un espace d'échanges de l'internet tel qu'un forum ou un blogue, suit les discussions ou consulte les articles sans apporter de contribution.
Équivalent étranger : lurker.</p> |
| 5b | <p>GUICHET
Interface permettant d'accéder aux services en ligne proposés par une entreprise ou une organisation.
Équivalent étranger : front office.</p> |
| 1 | <p>IMAGETTE
Image dont la taille a été réduite par rapport à l'original pour limiter l'encombrement de l'espace d'affichage.
Équivalent étranger : thumbnail.</p> |

[65]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

**Bila Bila : la démo du 107
enfin disponible directement sur votre ordinateur !**

« Clémentine Joléo vous dévoile 107 histoires de création d'entreprises françaises »



GRATUIT



Participez à l'Aventure du
Bila Bila...

**TÉLÉCHARGEZ LA
DÉMO DU LIVRE**

[CLIQUEZ ICI](#)



www.bilabila.fr

Un livre + un outil unique pour faire découvrir l'Entreprise aux jeunes !

COMMISSIONS INFO

Formation Innovation

FORMIRIS Assemblée générale (04.02.15)

Les choses bougent à FORMIRIS. Le renouvellement en profondeur des instances fédérales associé aux conclusions du rapport de la Cour des Comptes n'a pas fini de produire ses effets. C'est tout le fonctionnement de la fédération qui se trouve réinterrogé avec pour objectif toujours plus d'efficacité dans l'utilisation des fonds publics mis au service de la formation des maîtres contractuels du privé sous contrat.

En quelques lignes la Cour a pointé les pistes de progrès qui se dégagent de l'observation

fine du fonctionnement et des comptes de la fédération encore adolescente.

Rien de très surprenant pour autant. Nous savions tout cela mais c'est un formidable encouragement à aller de l'avant que la Cour nous prodigue, tout en reconnaissant qu'après tout, nous ne faisons pas plus mal que l'enseignement public en matière de formation des maîtres.

Et si l'on pouvait faire mieux ?

La Cour adresse ses remarques dans deux directions : le Ministère de l'Education Natio-

nale et nos propres instances fédérales.

A destination du Ministère de l'Education Nationale d'abord :

1. mettre en place un dialogue opérationnel entre les responsables de la formation continue à la DGESCO et FORMIRIS ;
2. Définir au niveau national un cadre homogène de relations financières entre les académies et FORMIRIS pour la participation des enseignants du secteur privé sous contrat à des actions de formation continue organisées par le secteur public.



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

A destination de FORMIRIS, en lien avec les associations territoriales ensuite :

1. mutualiser et rationaliser la gestion des ressources humaines des salariés de FORMIRIS (siège et associations territoriales) ;
2. moduler le niveau de la rémunération en fonction de l'expertise individuelle des salariés et de leur mérite, en réduisant le poids de l'ancienneté ;
3. relever au niveau du droit commun la durée de travail annuelle des salariés au siège et dans le réseau des associations territoriales ;
4. encadrer, dans l'ensemble du réseau, le recours à l'expertise extérieure en vue d'en maîtriser le volume et d'éviter les doublons avec l'expertise interne ;
5. formaliser les règles relatives aux déplacements des salariés et administrateurs de FORMIRIS (ordres de mission, dépenses prises en charge, justificatifs) ;
6. valoriser financièrement les espaces inoccupés du siège social ;
7. réduire les coûts associés à la gouvernance fédérale et à celle des associations territoriales ;
8. permettre à FORMIRIS de rendre compte à l'État de la subvention qu'il reçoit, par :
 - l'établissement de règles communes d'encadrement des dépenses des associations territoriales, assorties de contrôles périodiques du siège ;
 - la centralisation de l'information sur les fonds de réserve de l'ensemble des structures fédérées ;
 - l'élaboration de comptes agrégés de FORMIRIS et des associations territoriales ;

- l'organisation d'une fonction achat appliquant les principes de la commande publique ;
 - la fixation d'objectifs et d'indicateurs mesurant la performance de la gestion ;
9. renforcer aux niveaux pertinents l'évaluation des actions de formation continue sous une forme qui permette à la fois d'en tirer les leçons pour les marchés à venir mais également d'en construire une vision agrégée au niveau fédéral ;
 10. instaurer un principe de déport des organismes reconnus, prestataires de service, siégeant dans les différentes instances dès lors que les sujets à l'ordre du jour l'exigent.

On le voit bien : sous la pression de cette invitation forte et de la réduction importante des budgets, c'est bien tout le fonctionnement de FORMIRIS qui se trouve interrogé.

En fin tacticien qu'il est, le successeur de François David, Philippe Lepeu, président de FORMIRIS, ne s'y est pas trompé. Partageant la même analyse que Pascal Balmand, il vient de proposer au Conseil Fédéral une méthode et des échéances pour l'élaboration d'un nouveau Plan d'Action Stratégique - le PAS 2 - qui doit permettre, comme le PAS 1, d'aller plus loin dans le sens d'une fédération où l'intérêt général l'emportera.

Vos administrateurs et vos représentants ont à cœur d'appuyer cette démarche, porteuse d'espoir et d'amélioration du système si important pour nos enseignants et donc pour nos élèves et nos établissements. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

[DD]

CNFETP Assemblée générale (12.12.14)

L'Assemblée générale du Centre National de Formation de l'Enseignement Technique Privé (CNFETP) a été organisée à Paris à la Maison des Mines à quelques pas de l'UNETP. Dans une ambiance sereine, Christophe Leroy, nouveau président, a tout d'abord présenté son équipe : Dominique Campana, Vice-Président, Joël Le Natur, Secrétaire, et Bruno Aubriet, Trésorier.



Le rapport d'activité, présenté par Eric Deltour, Directeur, a été approuvé. Des nouveautés en termes d'organisation mais aussi dans les offres de formation, une certaine dépendance aux financements de FORMIRIS ont été soulignés. Les comptes certifiés par le commissaire du même nom ont été approuvés. Les finances sont saines mais il faut rester vigilant.

[GS]

SSEC Plan national en faveur des réussites

Plus de 250 dossiers ont été remontés au SSEC par les différents CAEC ! Ce qui prouve d'emblée la vitalité et la capacité d'innovation de nos établissements. Après examen de tous ces projets, certains ont été écartés car ne relevant pas des critères établis (critères que l'on trouve dans le courrier d'appel à projets). D'autres ont été retenus d'office pour leur caractère de « suivis » ayant été dotés l'année dernière. De toute manière, l'ordre de priorité, donné par le CAEC d'origine, a



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

totalément été respecté. Vu le grand nombre de projets dans certains CAEC, il n'a pas été possible d'aller au-delà du rang 5. Au final pour un total de 240 emplois demandés, 120,5 emplois ont été retenus. Les suivis comptent pour 36 emplois, les différents dispositifs innovants 27,5 emplois, les ULIS et CLIS 43 emplois.

La vigilance est à présent indispensable car, dans notre beau pays en voie de décentralisation, ce plan est reçu de différentes manières par les Rectorats. Entre une dotation nationale négociée au Ministère et une distribution locale aux établissements, le chemin n'est pas un long fleuve tranquille !

[GS]

RENASUP 2020 : journées nationales des 28 & 29 janvier 2015

Près de 450 personnes ont participé aux journées nationales organisées par RENASUP, dans le groupe scolaire La Salle Saint Nicolas d'Issy les Moulineaux, pour favoriser une analyse prospective de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. Ce nombre important de participants n'était pas surprenant, eu égard au programme tout à fait conforme aux préoccupations de nos établissements et à la qualité des intervenants.

Dès l'ouverture, les jeunes de nos établissements ont été au cœur des débats. Ils ont, lors d'une table ronde qui leur était consacrée, décrit leurs parcours et exprimé leur ressenti. Tous apprécient l'encadrement dont ils bénéficient (même s'ils regrettent quelquefois le peu de différence de traitement entre les lycéens et les étudiants) et les liens privilégiés qu'ils ont avec leurs enseignants, deux facteurs essentiels à leur

motivation et à leur réussite. Certains jeunes, issus de baccalauréat professionnel ou technologique, sont revenus sur leurs années lycée et ont insisté sur la découverte des matières professionnelles et l'écoute de leurs enseignants, facteurs essentiels de remotivation.



La suite de l'après-midi se déroulait en ateliers. Dix-neuf thèmes étaient proposés :

- accueillir et faire réussir des Bacs Pros en BTS ;
- les technologies numériques dans l'enseignement supérieur des lycées ;
- mettre en place des formations en alternance ;
- la semestrialisation des formations en BTS ;
- amener ses étudiants vers les certifications (TOEIC, TOEFL-DELE, Voltaire, ...) ;
- comment initier à l'entrepreneuriat et faire bénéficier les jeunes du statut d'étudiant entrepreneur ?
- mettre en place des dispositifs d'orientation active ;
- s'engager dans le suivi et l'accompagnement pour la poursuite d'études et d'insertion professionnelle ;
- organiser une vie étudiante en établissement et en inter-établissements ;
- quel accompagnement éthique et pastoral ?
- comment s'organiser en réseaux d'établissements ?
- comment aborder la question des conventions Lycées - Etablissements supérieurs longs ?

- comment mettre en place des formations post-BTS ou post-CPGE ?
- comment mettre en place un partenariat européen et/ou international ?
- comment inscrire la démarche d'ouverture européenne et internationale dans ERASMUS + ?
- s'engager dans la préparation de titres certifiés du Répertoire National de la Certification Professionnelle ;
- Prépas intégrées - CPGE associées - BTS prépa ;
- COMUE - nouveaux rôles des conseils régionaux ;
- comment communiquer efficacement ?

Dans une ambiance conviviale, chacun des ateliers a pu mettre en évidence des pistes de travail qu'il conviendra maintenant de travailler dans un avenir proche. Deux regrets toutefois : la durée de chaque atelier était limitée à une heure ce qui n'a pas permis d'approfondir les échanges et le nombre d'ateliers était limité à deux par personne alors que tous étaient très intéressants.

La fin de cette première journée a aussi été l'occasion d'un moment festif autour de l'ancien président de RENASUP, Fernand Girard, et pour accueillir le nouveau, Yves Ruellan. Parmi les discours, Jean-Yves Bignonet, ancien Secrétaire Général de RENASUP, a rappelé les différentes étapes de l'histoire de l'association de son origine au sein de l'UNETP à son statut actuel d'organisme national de l'Enseignement Catholique.





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

La seconde journée, plus institutionnelle, a été composée des interventions de :

- Pascal Balmand, Secrétaire Général de l'Enseignement Catholique, a réaffirmé les trois ambitions de l'Enseignement Catholique :
 - son utilité : sa vision de la personne a des incidences sur le développement des individus mais aussi sur la façon d'appréhender et de faire vivre les valeurs de la république,
 - l'orientation de la démarche prospective imprégnée des besoins éducatifs et de sens, des raisons d'espérer et du sentiment qu'il est possible d'agir sur le monde,
 - la créativité, en réseau et en collégialité, dans les relations, la pédagogie, l'articulation entre les modèles de formation.



- Sophie Béjean, Présidente du comité stratégique national de l'enseignement supérieur, a présenté le rapport d'étape, établi en juillet 2014, qui, à partir de constats précis, fixe les objectifs des prochaines années ainsi que les stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre.

- Bernard Hugonnier, Expert systèmes d'éducation - PISA-OCDE, Michel Pebereau, Président de BNP-PARIBAS et conseil pour l'éducation et l'enseignement supérieur de Pierre Gattaz, Président du MEDEF, Pierre Giorgini, Président Recteur de l'université catholique de Lille, Yves Lichtenberger, Directeur du programme « Emploi, égalités des chances » au commissariat général à l'investissement et ancien président du PRES (université Paris Est) et de l'université de Marne La Vallée et Sophie Béjean ont échangé, autour d'une table ronde sur l'enseignement supérieur à l'horizon 2020. De ces échanges très riches, quatre points peuvent être soulignés :
 - le diplôme doit constituer une garantie de compétences pour l'entrée dans l'emploi,
 - le besoin des entreprises se situe majoritairement au niveau Bac + 3,
 - la révolution du numérique doit être intégrée dans les apprentissages et, surtout, dans la pédagogie,
 - la nécessité de basculer de l'efficacité productive à l'intensité créative.
- Jean-Paul de Gaudemar, Conseiller spécial auprès de Madame Geneviève Fioraso, Secrétaire d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, a précisé que le premier défi était de développer la société apprenante. Quelques pistes ont été évoquées :

- le lien essentiel entre le lycée et l'enseignement supérieur,
- le refus d'enfermer les jeunes dans des filières étanches et donc le souhait de valoriser les passerelles,
- l'impossibilité de laisser 50 % des bacheliers professionnels en dehors de l'enseignement supérieur.

Il a ensuite fait une présentation sommaire du projet de création du nouveau brevet professionnel supérieur.

Après le déjeuner, une intervention de la commission de Bruxelles et de l'agence ERASMUS, par visioconférence, a porté sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Europe et ses liens avec le reste du monde.

Puis, la déclinaison en régions de RENASUP a été mise en valeur. Le président, entouré des présidents des RENASUP régionaux, a échangé avec la salle.

La conclusion de ces deux journées a fixé la feuille de route de RENASUP pour les mois à venir, à partir des remontées des ateliers de la veille.



[CVL]

Les réunions ci-après ont également eu lieu :

- SGEC Commission Avenir de l'Enseignement Professionnel (07.01.15) ;
- SGEC Coordinateurs régionaux de l'apprentissage (08.01.15) ;
- SGEC Commissions moyens (08.01.15) ;
- SGEC Commission de certification du titre de « dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation » (14 & 15.01.15) ;
- SGEC Comité de pilotage du titre de « dirigeant des organisations éducatives scolaires et/ou de formation » (16.01.15) ;
- SGEC Commission orientation (15.01.15) ;
- SGEC Groupe Indicateurs (20.01.15) ;
- SGEC Pôle lycée (23.01.15) ;



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

- FORMIRIS Conseil Fédéral (08.01.15 & 05.02.15) ;
- FORMIRIS CFPF (15 & 16.01.15, 30.01.15) ;
- RENASUP Conseil d'administration (09.01.15).

Les formations ci-après ont été organisées par l'UNETP :

- Créer et gérer un CFC-CFA (08 & 09.01.15) ;
- Conduire les EAAD (23.01.15) ;
- Mettre en œuvre une formation dans le cadre d'un contrat de professionnalisation (06.02.15).

Social

CPN EFP (28.01.15)

Un point a été fait sur la réforme de la formation professionnelle et ses conséquences

immédiates sur le financement des formations de la branche.

Les règles de gestion sont validées par la CPN EFP. Il faut insister auprès des collègues

pour que chacun n'oublie pas d'informer les salariés de son établissement sur l'application de la Loi.

[PhM]

Les réunions ci-après ont aussi eu lieu :

- Collège Employeur (06.01.15, 15.01.15, 27.01.15 & 03.02.15) ;
- CPN & CNS Prévoyance (06.01.15) ;
- CPN CFC-CFA (16.01.15) ;
- CPN Santé (23.01.15 & 26.01.15) ;
- Commission nationale de l'emploi du 2nd degré (28.01.15) ;
- UNPEC Conseil d'administration (16.01.15).

Institution & chefs d'établissement

Vœux du Président de la République au monde éducatif (21.01.15)

Les organisations professionnelles, dont l'UNETP, ont été invitées à la présentation des vœux du Président de la République qui s'est déroulée dans le grand amphithéâtre historique de la Sorbonne.

Bernard Michel, Président, accompagné de Brigitte Chibani-Mandeville, Administratrice, y ont participé. Vous trouverez ci-après deux paragraphes introductifs du discours qui réaffirme le poids de l'école.

« L'école est une institution majeure de la République. L'école fait l'objet de débats permanents. Elle est auscultée, parfois

critiquée. Elle est toujours dans l'attente d'être réformée. En même temps, les Françaises et les Français lui sont viscéralement attachés. Si nos concitoyens ont de si fortes attentes à l'égard de l'école, c'est parce qu'ils croient en elle, en ce qu'elle signifie - le progrès, le savoir, la connaissance - en ce qu'elle permet - une promesse d'égalité - en ce qui est aussi conçu comme son rôle de formation à la citoyenneté.

[...]

Certains disent que les attentes qui pèsent sur l'école sont trop fortes, trop lourdes, trop nombreuses. Je ne le crois pas. Sans doute l'école ne peut résoudre à elle seule tous les maux de la société : les inégalités, le

délitement des liens familiaux, les influences extérieures, les concentrations de populations aux mêmes endroits.

Mais les espoirs qu'on place dans l'école et qui restent forts, je les partage parce que l'école accueille et forme jour après jour ce que nous avons de plus précieux : nos enfants. Il faut une grande ambition pour l'école ! Ne pas lui infliger toutes les responsabilités mais lui donner la responsabilité parce que dans notre monde, le savoir, la qualification, la capacité à chercher, à apprendre sont devenus les voies les plus sûres de la réussite. Réussite individuelle, réussite également collective, nationale. »

Les réunions ci-après ont eu lieu :

- Commission permanente (16.01.15) ;
- Secrétaires généraux de CAEC (09.01.15) ;
- Comité de Liaison de l'ETP (16.01.15) ;
- UGSEL Conseil national (09 & 10.01.15), Assemblée générale (31.01.15) ;
- SNCEEL Congrès (21 & 22.01.15) ;
- SYNADIC Assemblée générale (04 & 05.02.15).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



LES SIGLES DU MOIS

● **DGESCO**
Direction Générale de
l'Enseignement Scolaire
du Ministère
de l'Education Nationale

● **OCDE**

Organisation de
Coopération et
de Développement
Economiques

● **ORS**
Obligations
Réglementaires
de Service

Adhérents

Les réunions ci-après se sont également déroulées :

- Journée d'information sur la réforme de la formation professionnelle (22.01.15) ;
- Groupe Ecole de demain (22.01.15) ;
- Groupe de travail Santé - Social (29.01.15) ;
- RésoBio SPC (26.01.15).

Les adhérents se sont également réunis en région :

- Assemblée générale Provence Alpes (12.01.15).

Ministères / Monde Economique / Partenariats

Les réunions ci-après ont eu lieu au Ministère de l'Education Nationale :

- Commission Spécialisée des Lycées (07.01.15 & 28.01.15) ;
- Conseil Supérieur de l'Education (15.01.15 & 05.02.15).

FORMATIONS TECHNOLOGIQUES & PROFESSIONNELLES

Numérique pour l'éducation : concertation nationale

Comme l'a souhaité le Président de la République, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche lance une grande concertation sur les enjeux du numérique à l'École. Dans cette perspective, en plus du questionnaire mis en ligne sur le site de la concertation, un forum est ouvert. Il permettra d'animer les discussions autour des cinq thématiques retenues :

- les apprentissages et la réussite des élèves ;
- le renouvellement et la diversification des pratiques pédagogiques et éducatives ;
- les compétences de demain ;

- la réduction des inégalités ;
- l'ouverture de l'école à son territoire et à son environnement.

Vos propositions et commentaires permettront d'enrichir les débats et la réflexion, de partager vos idées et votre vision en matière de numérique éducatif, et d'éclairer plus largement les décisions et les choix politiques pour répondre aux défis majeurs que rencontre l'École aujourd'hui.

Faire en sorte que le numérique ne soit pas une simple illusion, ni un changement que nous subissons, mais qu'il contribue à une véritable transition vers une

Ecole plus juste et plus inclusive, déterminer les conditions nécessaires à la réussite de cette mutation, voilà les principaux objectifs de cette concertation. Nous comptons sur la participation de chacun pour faire grandir et réaliser cette belle ambition.

*[Site dédié
du Ministère
de l'Education Nationale, de
l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche]*

*

Si vous souhaitez répondre au questionnaire ou participer aux échanges, [cliquez ici](#).



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



« Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vos vidéos »

L'Institut National de Recherche et de Sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) organise le concours « Santé et sécurité au travail : de l'école au travail, à vos vidéos ».

La participation est gratuite et ouverte à tout groupe d'élèves et d'apprentis qui préparent un diplôme professionnel dans un établissement de l'enseignement secondaire (CFA, lycée professionnel, technologique, poly-

valent, public ou privé, ainsi que les SEGPA et EREA) en France, hors DOM-TOM.

La date limite pour déposer le projet de vidéo sur le site de Dailymotion est le 24 mars 2015 ([cliquez ici](#)).

Les vidéos devront porter sur les démarches et solutions de prévention au-delà du simple usage des équipements de protection individuelle.

Les réalisations sont collectives et le responsable pédagogique

devra être un membre de l'établissement au sein duquel sont scolarisés les élèves membres de l'équipe.

Une seule vidéo est acceptée par section professionnelle d'une durée de 30" à 2'15, générique compris, en couleur ou en noir et blanc.

Pour en savoir plus sur les conditions de participation (règlement, inscriptions,...), consulter la page dédiée au concours ([cliquez ici](#)).

FORMATION CONTINUE

« Prises en charge » des coûts de formation professionnelle pour 2015

La CPNEFP s'est réunie le 28 janvier 2015 et a fixé les règles de prise en charge pour l'année ([cliquez ici pour y accéder](#)). Elles vont être également adressées aux établissements par le Département dédié Enseignement Privé d'OPCALIA.

La réforme de la formation professionnelle a conduit la commission paritaire à les adapter pour l'année 2015.

Jusqu'à présent, les périodes de professionnalisation très utilisées pour les anciennes formations qualifiantes, les CQP et les formations de chefs d'établissement bénéficiaient d'un « refinancement » via le fonds paritaire interprofessionnel (FPSPP). Cette dernière règle a changé ; les périodes de professionnalisation ne bénéficient plus de ce refinancement.

Les fonds disponibles pour les établissements de l'enseignement privés ne permettront donc plus de financer l'ensemble des formations sur le budget « professionnalisation ».

Pour éviter que les coûts de formation ne pèsent directement et totalement sur le budget limité du « plan de formation des établissements » ou soient financés sur fonds propres, les pratiques vont devoir changer.

L'optimisation des budgets sera nécessaire, les établissements devront utiliser conjointement plusieurs dispositifs. Ainsi salariés et établissements devront par exemple recourir massivement au Compte Personnel Formation en lien avec la période de professionnalisation.

Cette optimisation passe également par l'usage de la mutua-

lisation, notamment grâce aux catalogues « actions collectives » du Département dédié Enseignement Privé et des Directions régionales d'OPCALIA.

Tout au long de l'année, le Collège employeur, le Département dédié Enseignement Privé et les Directions régionales d'OPCALIA, ainsi que les organismes de formation vous informeront de ces évolutions et vous accompagneront pour trouver les meilleures solutions pour le financement des besoins.

L'équipe technique du Collège employeur reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

[L'équipe technique
du Collège employeur]



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

La gestion financière et comptable 20 & 21 avril 2015

La formation « gestion financière et comptable de l'établissement », proposée par l'UNETP, vise un public de chefs d'établissement, d'adjoints ou des personnes qui, dans les établissements scolaires, se doivent de :

- maîtriser le vocabulaire nécessaire à la compréhension des mécanismes de gestion ;
- comprendre les outils utilisés en comptabilité générale ou analytique ;

- savoir lire les documents financiers (bilan/compte de résultat/annexe) pour être apte à participer à des décisions stratégiques engageant les finances de l'établissement.

Une partie de cette formation est aussi consacrée à la taxe d'apprentissage qui représente pour les établissements technologiques et professionnels un outil stratégique en terme éco-

nomique. La réforme de la taxe et ses conséquences pour les établissements seront travaillées.

Quelques places sont encore disponibles. N'hésitez pas à envoyer le bulletin d'inscription joint au plan de formation ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[JMF]

VIE DE L'UNION

Journée nationale Formations des domaines Santé - Social En danger : réalité ou tendance ?

La journée nationale « *Formations des domaines de la Santé et du Social, en danger : réalité ou tendance ?* » est prévue, à Paris, le :

lundi 16 mars 2015

L'objectif est de vous donner des pistes et des perspectives pour le développement de vos formations et pour la mise en place de projets innovants, de partenariats, ...

Lors de la matinée, différents témoignages et interventions vous seront présentés sur les thèmes suivants :

- parcours professionnels exemplaires par d'anciens élèves ;
- importance, pertinence et pérennité nécessaires à ces parcours de formation ;
- une orientation choisie.
- impact de la rénovation des formations supérieures du domaine social (table ronde) ;
- des formations supérieures menant vers des emplois en santé (table ronde).

L'après-midi se décomposera en trois parties :

- dispositifs innovants, classes passerelles, actions de formation expérimentales (témoignages d'expériences réussies au sein d'établissements) ;

Vous pouvez d'ores et déjà nous faire parvenir votre bulletin d'inscription (cf. « *Nouvelles UNETP* » N° 629 du 10.02.15).

Nous espérons vous retrouver nombreux.

[BCM,
Pour le groupe de travail]



VIE DES REGIONS

« Du décrochage à " l'ancrochage " scolaire : Comprendre, Analyser pour Prévenir et Agir » 16 & 17 avril 2015 en Alsace

Courant octobre 2014, dans le cadre du Comité de Liaison de l'Enseignement Technique Privé, la « formation pilote » :

« Du décrochage à "l'ancrochage" scolaire : Comprendre, Analyser pour Prévenir et Agir »

vous a été proposée à Toulouse par l'UNETP.

Près de 50 personnes (enseignants et personnels OGEC) se sont retrouvées pendant deux jours lors de world café, ateliers et séances plénières.

A la demande de plusieurs établissements, l'UNETP a décidé de mettre en place une nouvelle session.

Elle se déroulera à :

Wittenheim (en Alsace)
les **jeudi 16**
& **vendredi 17 avril 2015.**

Les objectifs sont de :

- comprendre et analyser les dispositifs de lutte contre le décrochage,
- mutualiser les expériences et les analyses des établissements présents à la formation,
- éclairer l'ensemble des acteurs présents sur les attitudes et les comportements face à un décrocheur,
- mettre en place des dispositifs « d'ancrochage » au sein des établissements en fonction de leur environnement.

Cette formation s'adresse aux établissements scolaires de l'ETP : lycées professionnels, lycées technologiques, lycées agricoles, collèges associés aux LP et LT, établissements d'enseignement supérieur.

Toutes les personnes concernées par la problématique de « l'ancrochage » au sein des établissements peuvent y participer : chefs d'établissement et membres des équipes éducatives (enseignants, cadres éducatifs, personnels de vie scolaire, administratifs, parents d'élèves, ...).

Bien que se déroulant en Alsace, cette formation s'adresse à tous les établissements de l'Union.

Des informations complémentaires vous seront envoyées très prochainement par le biais des « *Nouvelles UNETP* ». Toutefois, si vous êtes intéressé(e), vous pouvez vous inscrire en faisant parvenir le bulletin d'inscription joint au plan de formation ([cliquez ici pour y accéder](#)).

[TH]





Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp

www.unetp.org



VIE DES ETABLISSEMENTS

Retrouvailles franco-allemandes

Depuis quelques années, un partenariat entre la « Gewerblische Schule » de Waldshut au bord du Rhin et le Lycée Professionnel Don Bosco de Wittenheim dans la plaine d'Alsace, fait son bonhomme de chemin. Initié par deux professeurs complémentaires et amies dans le « civil », ce jumelage s'inscrit dans le système TANDEM subventionné par l'OFAJ* avec l'aval de la MAERI** de Strasbourg. Mme Frauke Bünde, professeure de Français et Mme Francine Danner, professeure d'Allemand, ont organisé dernièrement un séjour dans la ville portuaire de Hamburg. Visite du port, de plusieurs musées historiques, passage dans un théâtre pour la comédie musicale « Rocky », soirée conviviale ont ponctué le séjour.

Les travaux en « tandem » ont permis à chaque élève d'être à la fois « apprenant » et « enseignant » tout en transmettant sa langue et sa culture et ce alternativement. Les sujets

abordés tournaient autour de « On se connaît ? », « Loisirs et Plaisirs », « De ville en ville ».



Il a été remarqué, au cours du séjour, que les jeunes français se sont réconciliés avec la langue allemande et que les jeunes allemands ont un peu délaissé l'anglais pour progresser en français. La progression s'est faite naturellement en créant des besoins et l'intérêt du groupe. Pris individuellement, ils étaient tous désireux de mettre en pratique et d'améliorer leurs connaissances de la langue dans une situation de communication authentique avec un locuteur natif. Pour clore la semaine, le groupe, ainsi formé, a passé la soirée autour d'un plat africain, de quoi se dépayser positive-

ment par une température négative.

Ce voyage a suscité d'autres projets relativement immédiats : un élève allemand viendra en immersion au Lycée Don Bosco, une élève française ira en stage en juillet dans une entreprise allemande. Tous les participants se retrouveront fin juin dans un chalet vosgien situé à quelques kilomètres du lycée. L'ambiance sera à nouveau conviviale et les liens tissés pourront perdurer et contribuer à la bonne entente !

[65,
Chef d'établissement
du Lycée Don Bosco
à Wittenheim]

*

* Office Franco-Allemand de la Jeunesse.

** Mission Académique à l'Enseignement Régional et International.



EN DROITE LIGNE

Élèves de BTS : attribution d'une carte d'étudiant et affiliation au régime de sécurité sociale

**Statut - Élèves de B.T.S. -
Lycée - Cartes d'étudiant**

*Lettre DAJ B1 n° 2013-152
du 2 juillet 2013*

En réponse à la demande d'un recteur d'académie, la direction des affaires juridiques a estimé que les proviseurs des lycées publics ont la possibilité d'attribuer des cartes d'étudiant aux élèves préparant un brevet de technicien supérieur (BTS) en lycée.

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 611-1 du code de l'éducation, les formations assurées par les lycées comportant des sections de techniciens supérieurs relèvent de l'autorité et du contrôle du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le décret n° 95-665 du 9 mai 1995 portant règlement général du brevet de technicien supérieur affirme en son article 1^{er} que le BTS est un diplôme de l'enseignement supérieur. De même, le décret n° 84-573 du 5 juillet 1984 relatif aux diplômes nationaux de l'enseignement supérieur mentionne expressément le BTS.

La circulaire n° 2012-0012 du 22 juin 2012 relative aux modalités d'attribution des bourses d'enseignement supérieur sur critères sociaux et des aides au mérite et à la mobilité internationale pour l'année 2012-2013 cite le BTS parmi les diplômes ouvrant droit à bourse.

La circulaire n° 2012-0016 du 11 septembre 2012 relative au renouvellement des représentants étudiants au sein des conseils d'administration des Crous précise qu'il convient de « prévoir l'ouverture d'une section de vote dans tout établissement accueillant des étudiants et, en conséquence, d'ouvrir systématiquement une section de vote dans chaque lycée comportant des classes de BTS ».

2. L'article 15 du décret n° 87-155 du 5 mars 1987 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires comporte les dispositions suivantes : « *Peuvent bénéficier des prestations et services fournis par les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires : 1° Les étudiants français et étrangers régulièrement inscrits dans l'un des établissements ou sections d'établissement mentionnés aux articles L. 381-3 à L. 381-11 du code de la sécurité sociale, la carte d'étudiant délivrée par les établissements faisant foi [...].* »

L'article L. 381-4 du code de la sécurité sociale prévoit notamment que : « *Sont affiliés obligatoirement aux assurances sociales les élèves et les étudiants des établissements d'enseignement supérieur, des écoles techniques supérieures, des grandes écoles et classes du second degré préparatoires à ces écoles*

qui, n'étant pas assurés sociaux à un titre autre que celui prévu à l'article L. 380-1 ou ayants droit d'assuré social, ne dépassent pas un âge limite [...]. »

L'article L. 381-5 du même code précise que la liste des établissements mentionnés à l'article précédent est déterminée par arrêté interministériel. Ainsi, l'arrêté du 28 juillet 1989 fixant les conditions d'application du régime de sécurité sociale des étudiants dispose en son article 1^{er} que : « *Les étudiants régulièrement inscrits dans les établissements publics dispensant au titre de la formation initiale un enseignement supérieur sont affiliés aux assurances maladie et maternité du régime général dans les conditions et sous les réserves prévues à la section 3 du chapitre I^{er} du titre VIII du livre III du code de la sécurité sociale. Ces dispositions sont également applicables aux étudiants des établissements privés dispensant au titre de la formation initiale un enseignement supérieur, à condition que leur ouverture ait été régulièrement effectuée auprès des services déconcentrés du ministère de tutelle lorsque cette procédure est prévue, qui se trouvent dans l'une des situations suivantes : 1° reconnus par l'État ; 2° placés sous contrat d'association avec l'État pour ceux qui relèvent de la compétence du ministère*



Le Michelet

Le rendez-vous de l'unetp



www.unetp.org

CITATION DU MOIS

« Les enfants
ont plus besoin
de modèles
que de critiques. »

(Joseph Joubert)



chargé de l'enseignement supérieur [...]»

L'article 13 de l'arrêté du 12 février 1996 relatif à l'élection des représentants des étudiants aux conseils d'administration du Centre national et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires indique que : « [...] Des sections de vote peuvent être implantées dans les établissements et sections d'établissements visés au paragraphe 1° de l'article 15 du décret du 5 mars 1987 [...] » L'article 14 précise que : « Le vote a lieu sur présentation d'une carte d'étudiant en cours de validité ou, pour les établissements ne délivrant pas de carte d'étudiant, d'une pièce d'identité accompagnée d'une attestation délivrée à cet effet par l'établissement d'enseignement ou la section d'établissement visés au paragraphe 1° de l'article 15 du décret

du 5 mars 1987 [...], auprès duquel est inscrit l'électeur [...] »

L'article 6 du décret n° 71-376 du 13 mai 1971 relatif à l'inscription des étudiants dans les universités et les établissements publics à caractère scientifique et culturel indépendants des universités prévoit que : « Il est délivré à tout étudiant régulièrement inscrit une carte d'étudiant. La carte d'étudiant donne accès aux enceintes et locaux de leur université. Elle doit être présentée aux autorités universitaires ou aux agents désignés par elles chaque fois que ceux-ci le demandent. »

3. Il ressort de l'ensemble de ces dispositions que les élèves scolarisés dans les lycées publics pour préparer un BTS suivent une formation d'enseignement supérieur et bénéficient des bourses d'enseignement supérieur sur critères so-

ciaux. Ils peuvent être considérés comme des étudiants.

À la différence des élèves des établissements privés reconnus par l'État ou placés sous contrat d'association avec l'État et des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), il semble qu'aucune disposition ne prévoit expressément leur affiliation au régime de la sécurité sociale des étudiants.

Cependant, les élèves scolarisés dans les lycées pour préparer un BTS sont affiliés au régime de la sécurité sociale étudiante et la plupart des proviseurs de lycées les traitent comme les élèves de CPGE.

*[Lettre d'Information Juridique,
Ministère de l'Éducation
Nationale,
N° 178,
octobre 2013]*

*

Merci d'adresser les articles que vous souhaiteriez voir paraître dans cette revue à :

lemichelet@unetp.org

Votre avis nous intéresse.

N'hésitez pas à nous faire parvenir
vos remarques et suggestions à :

lemichelet@unetp.org